

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES AFFAIRES
ENVIRONNEMENTALES

ARRÊTÉ N° 17 – 0374

**portant modification de l'arrêté préfectoral
du 26 mars 2013 portant création
de la commission de suivi de site
pour des dépôts d'hydrocarbures exploités par
les sociétés PICOTY SA et SDLP à La Rochelle**

LE PRÉFET DE LA CHARENTE – MARITIME
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.110-1, L.124-1, L.125-1, L.125-2-1 et R.125-8-1 à R.125-8-5,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 247,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-2422 du 6 juillet 2006 portant création d'un C.L.I.C pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par la société PICOTY SA et pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par la société SDLP sur la commune de La Rochelle, renouvelé le 27 novembre 2009, modifié le 25 octobre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral n°13-616 du 26 mars 2013 portant création de la commission de suivi de site pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par PICOTY SA sur la commune de La Rochelle et pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par SDLP sur la commune de La Rochelle,

Vu l'arrêté préfectoral n°14-2272 du 10 septembre 2014 portant modification de la composition de la commission de suivi de site et l'ajout dans le périmètre de la commission de suivi de site des dépôts d'hydrocarbures de la société SDLP sis Fief de La Repentie,

Vu les arrêtés préfectoraux n°15-1805 du 19 mai 2015 et n°16-0691 du 03 mai 2016 portant modification de la composition de la commission de suivi de site,

Vu la demande par courriel du 18 janvier 2017 du Service Départemental d'Incendie et de Secours 17 de modifier les représentants du SDIS pour cette commission,

Vu le courriel du 8 février 2017 par lequel la présidente du Comité de Quartier de Port-Neuf informe du changement de représentants pour cette commission,

Vu les courriels des 01 et 27 février 2017 par lesquels la société SDLP indique les changements de représentants dans le collège « salariés » pour la société SDLP »,

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Charente- Maritime,

A R R Ê T E

Article 1 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 modifié, portant création de la commission de suivi de site (CSS) pour les sociétés PICOTY et SDLP est modifié ainsi qu'il suit :

"Article 4 : La commission est composée de :

a) La commission est composée ainsi qu'il suit :

1° Collège "administration de l'État"

Le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant,
Le Chef de Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ou son représentant,
Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
Le Directeur Régional des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant,

2° Collège " élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés "

titulaire : M. Dominique GUEGO, représentant la mairie de La Rochelle
suppléant : Mme Sophorn GARGOULLAUD

titulaire : Mme Sophorn GARGOULLAUD, représentant la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
suppléant : M. Jean-Marc SOUBESE

titulaire : M. Christian FALLOURD, représentant le Conseil départemental 17
suppléant : M. Pierre MALBOSC,

titulaire : Mme Maryline SIMONE, représentant le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

3° Collège "riverains des installations classées pour laquelle la commission a été créée ou association de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée "

titulaire : M. Patrick PICAUD, représentant l'association Nature Environnement 17
suppléante : Mme Brigitte DESVEAUX,

titulaire : M. Raymond BOZIER, représentant l'association R.E.S.P.I.R.E
suppléant : Mme Nathalie LE MITOUARD

titulaire : M. Pierre-Marie PICHERIT, représentant l'association Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR 17
suppléant : M. Yves FOURNAT

titulaire : M. Raymond BRIVES, représentant le comité de quartier LALEU LA PALLICE
– LA ROSSIGNOLETTE
suppléant : M. Xavier BONNAVAL

titulaire : M. Jacques GANDRILLON, représentant le comité de quartier PORT NEUF
suppléant : M. Claude LIGNY

4° Collège "exploitants" d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentants

titulaires : M. Olivier BOURDUT , directeur de la société PICOTY SA
M. Pascal TOUVRON adjoint au directeur de la société PICOTY SA
M. Flavien AUDEBERT responsable QHSE de la société PICOTY SA

suppléants : M. Bruno MARCHAT, secrétaire général de la société PICOTY SA
M. Yann DECROU, responsable technique de la société PICOTY SA
M. Sébastien GARRISSOU, HSE filiales de la société PICOTY SA

titulaires : M. Laurent DESCAMPS, directeur de la Société SDLP
M. Damien TASTET, responsable QHSE de la société SDLP

suppléants : M. Philippe LEYES, directeur de la Société SDLP
M. Yann GARZUEL, responsable exploitation de la société SDLP

5° Collège "salariés" des installations classées pour laquelle la commission a été créée,

titulaires : M. Florent RENARD, représentant CHSCT de la société PICOTY SA
M. Serge CASTILLO, membre CHSCT de la société PICOTY SA
M. Sébastien CLEMENT, membre CHSCT de la société PICOTY SA,
suppléants : M. Pascal BINAUD, représentant CHSCT de la société PICOTY SA
M. Sébastien MARSAULT, adjoint au directeur de la société PICOTY SA
M. Sébastien PAYSAN, responsable technique de la société PICOTY SA

titulaires : M. Frédéric GIRAUD, opérateur polyvalent d'exploitation de la société SDLP
M. Yann LOIZEAU, opérateur polyvalent d'exploitation de la société SDLP

suppléants : M. Jean-Louis FRAPPIER, opérateur polyvalent d'exploitation de la société SDLP
M. DE SOUSA, opérateur polyvalent d'exploitation de la société SDLP

personnalités qualifiées :

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime ou son représentant,

M. Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S),
ou son représentant

M. Bernard PLISSON, responsable de la Mission Développement Durable du Grand Port Maritime de La Rochelle,
ou M. Philippe Reydant, Commandant du Port Maritime de La Rochelle

Article 2 : Les autres dispositions des arrêtés préfectoraux des 13 août 2013, 10 septembre 2014, 19 mai 2015 et 03 mai 2016, restent inchangées.

Article 3 :

Le secrétaire général de la Préfecture de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et fera l'objet d'un affichage en mairie de La Rochelle pendant un mois.

La Rochelle, le **28 FEV. 2017**

LE PRÉFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Michel TOURNAIRE